

« 4 jours ça paraît long mais en fait ils sont nécessaires ! La formation m'a permis de lancer des réflexions sur certains aspects auxquels je n'avais pas pensé et d'en éclaircir d'autres avec le collectif »

Maryse CELERIER, installée près d'Eymoutiers en bovin viande et pomme

Formation

Inscription et renseignements : 05 87 50 41 03 / contact@adearlimousin.com



Anticiper la transmission de sa ferme

4 jours pour se projeter dans sa transmission et se mettre en action

PROGRAMME – 4 jours

Jour 1 : Clarifier son projet de transmission

- Identifier les étapes clefs d'un projet de transmission. Pourquoi transmettre ? Pour quel projet de vie ? Quels sont mes objectifs, mes contraintes, mes envies ?
- Identifier les freins et les leviers possibles.

Jour 2 : Aspect juridique, et fiscal

- Appréhender les conséquences juridiques et fiscales de la cession et de la transmission d'entreprise.
- Les leviers pour faciliter la reprise de sa ferme.

Jour 3 : Aspect économique et social

- Comprendre le calcul de sa retraite et les droits qui y sont liés + Focus sur le cumul emploi retraite.
- Mesurer mes besoins économiques à satisfaire à la retraite.
- Éléments de l'évaluation de la valeur d'une ferme.
- Marges de négociation financières avec un repreneur

Jour 4 : Créer les conditions de réussite de la reprise

- S'approprier le parcours à l'installation et les différents outils et interlocuteurs pour faciliter l'installation d'un porteur de projet.
- À qui transmettre ? Comment ?
- Créer les conditions de réussite de la reprise
- Élaborer son plan d'action

Date :

- Mercredi 22 janvier,
- Jeudi 30 janvier,
- Jeudi 13 février,
- Mercredi 19 février

Horaires :

De 9h30 à 17h30

Lieu :

Sud Creuse

Public :

Agriculteurs.rices que vous soyez à 2, 5 ou 10 ans de la retraite, que vous ayez ou non un repreneur, dans le cadre familiale ou non

Intervenant :

Cabinet Autrement Dit, AFOCG, MSA, CER France, Animatrice Adear

Repas :

Repas partagé tiré du sac



Anticiper la transmission de sa ferme

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux salariés, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet éligibles Vivéa (dans le cadre de leur PPP) ou inscrits Pôle Emploi (AIF).

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits



Tarifs et prises en charge :

-**Gratuité pour les personnes éligibles Vivéa ou Fafsea.** Attention depuis 2018 votre "crédit" VIVEA est plafonné à 2000€/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr.

-**Pour les personnes non éligibles** à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

-**L'adhésion 2019** à l'Adear est requise pour des questions d'assurance.

Si vous êtes agriculteur, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.

INSCRIPTIONS AVANT LE 08/01/2020

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Statut pour la formation :

- Agriculteur/trice ou conjoint(e) collaborateur/trice
- Cotisant solidaire
- Porteur de projet dans le cadre de son ppp
- Autre :

Pour une bonne organisation, **merci de vous inscrire, dans les délais auprès de l'ADEAR Limousin :**

contact@adearlimousin.com

05 87 50 41 03